



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 mai 2019

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-quinzième session

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la mise en œuvre du Programme

**de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :
réduction des risques de catastrophe**

Projet de résolution

Auteur : Thaïlande

Coauteur : Indonésie

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

PP1. *Notant* la résolution 73/6 de l'Assemblée générale en date du 26 octobre 2018, intitulée « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable », dans laquelle l'Assemblée a encouragé les États Membres à s'employer à renforcer la coopération internationale en matière d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques pour faire face aux préoccupations concernant le développement durable à long terme, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement, et a souligné qu'il était nécessaire de continuer à mener une action concertée pour faire en sorte que les sciences et techniques spatiales et leurs applications soient mises au service des objectifs de développement durable et du progrès de l'humanité,

* ESCAP/75/L.1.

PP2. *Notant également* que l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/6, a encouragé les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à organiser, dans un cadre bilatéral, multilatéral, régional et international, des activités de coopération spatiale – renforcement des capacités, échange d'informations ou élaboration de projets communs, invité le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à continuer d'élaborer, sur la base des résultats du Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), commémoré en juin 2018, un programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, et reconnu l'importance d'un partenariat mondial entre les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'industrie et les entités du secteur privé dans la réalisation du programme « Espace 2030 »,

PP3. *Rappelant* la résolution 2016/27 du Conseil économique et social en date du 27 juillet 2016 sur le renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale, dans laquelle le Conseil a demandé que les commissions régionales apportent l'appui nécessaire, sur demande et selon qu'il convient, aux activités des organes régionaux relevant de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et que les résultats et les avantages qui en découlent soient diffusés équitablement auprès de tous les États Membres de chaque région,

PP4. *Rappelant également* sa résolution 69/11 du 1^{er} mai 2013 sur la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), et l'annexe à la résolution, dans laquelle le secrétariat a été invité à prendre l'initiative s'agissant de mettre en œuvre le Plan d'action au niveau régional,

PP5. *Se félicitant* du succès de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui a eu lieu à Bangkok le 10 octobre 2018, et ayant examiné le rapport de la Conférence¹, la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique² et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)³,

PP6. *Comptant* que la mise en œuvre du Plan d'action renforcera les capacités des États membres de la Commission en matière de gestion de l'information géospatiale et facilitera la diffusion des résultats des activités géospatiales et des avantages qui en découlent auprès des États membres de la région,

OP1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique² et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)³ ;

OP2. *Invite* tous les membres et les membres associés à travailler en étroite collaboration et à élaborer des programmes et des projets communs appropriés concordant avec les thèmes, les objectifs, les cibles et les mesures prioritaires du Plan d'action ;

¹ ESCAP/75/10.

² ESCAP/75/10/Add.1.

³ ESCAP/75/10/Add.2.

OP3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De privilégier l'appui à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action (2018-2030) correspondant ;

b) De procéder, en 2022, à une évaluation de la mise en œuvre par les États membres de la phase I du Plan d'action et de soumettre un rapport dans lequel seront formulées des recommandations à la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique ;

c) De lui rendre compte, à sa soixante-dix-septième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.
